



Délibération N°23-2023

- Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 28.06.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 28 juin à 9h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 21/06/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre d'administrateurs présents : 5

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs votants : 5

Présents : Alexandre MARSAT, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Marina OUEDRAOGO, Stéphane GAY

Absents ou excusés : Benoît LOTH (absent), Maëva DE FILIPPO (absente), Sébastien ROSSIGNOL (excusé)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

Adoption du règlement intérieur de la Caisse des écoles

L'article 13 des Statuts de la Caisse des Ecoles précise qu'« un règlement intérieur pourra être établi par le comité d'administration pour préciser les cas non prévus aux statuts ».

Il est donc proposé en pièce jointe un règlement intérieur cadrant les règles de convocations et de déroulement des conseils d'administration et de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

5 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve le règlement intérieur de la caisse des écoles à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

P/le Président de la Caisse des écoles

et par délégation

Alexandre MARSAT

Représentant du Président.

Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200098374-20230628-23-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Publication : 31/05/2023